

# ARLES ASSOCIATIONS

## RAPPORT FINANCIER A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 NOVEMBRE 2023

Je vais vous présenter les comptes annuels de votre association ARLES ASSOCIATIONS pour l'exercice comptable clôturant le 31 août 2023. Ces comptes annuels se composent d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe destinée à expliquer les comptes.

A l'actif du bilan, le poste « immobilisations incorporelles » d'un montant brut de 14 750 € représente l'acquisition des logiciels et du portail internet, il est amorti en totalité, ce qui entraîne une valeur nette à 0 €.

Le poste des « autres immobilisations corporelles » d'un montant brut de 128 913 € représente les agencements, matériels de bureau et informatique ainsi que le mobilier, il est amorti pour 120 234 €, soit une valeur nette de 8 679 €.

Le poste « autres créances » s'élève à 65 000 €, il correspond à des subventions à recevoir (60 000 € provenant de la ville d'Arles et 5 000 € de la FDVA).

Toujours à l'actif, nous avons des disponibilités pour 109 407 € contre 151 833 € l'exercice précédent, ce qui montre une situation financière plutôt saine.

Passons maintenant au passif qui fait apparaître un déficit de 38 320 € contre un déficit de 46994 € en N-1 ainsi que des réserves de 170 509 € et un report à nouveau débiteur de 94 122 €.

La provision pour risques représente une provision pour litige prud'homal pour 70 000 € et la provision pour charges de 15 378 € représente une provision pour retraite du personnel.

Les fonds dédiés sur subventions de fonctionnement d'un montant de 41 667 € représentent la part des subventions au 31 août 2023, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 000 € ; elles sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Quant aux dettes fiscales et sociales d'un montant de 20 665 € contre 20 743 € en N-1, elles représentent l'en-cours des dettes vis-à-vis du personnel, de l'URSSAF, la retraite sur les salaires ainsi que la provision pour congés payés.

Passons maintenant au compte de résultat.

Le poste « vente de prestations de services » d'un montant global de 14 737 €, représente essentiellement les cotisations réglées pour les différents services que propose ARLES ASSOCIATIONS : boîte aux lettres, location de salle, de matériel, cotisations internet, cotisations atelier paie, service reprographie et enfin recettes publicitaires.

Les subventions d'exploitation d'un montant total de 125 000 € contre 105 000 € en N-1 proviennent de la ville d'Arles pour 120 000 € et du fond de développement de la vie associative pour 5 000 €. Précisons que dans une décision du Conseil Municipal du 28 septembre 2023, la ville d'Arles a attribué une subvention complémentaire de 40 000 € à Arles Associations. La convention prenant effet à compter de sa signature et se terminant le 31 décembre 2023, cette subvention sera enregistrée dans les comptes de votre association lors du prochain exercice.

Les cotisations des adhérents s'élèvent à 14 360 € contre 14 440 € l'exercice précédent.

Parmi les « autres achats et charges externes », citons les postes les plus significatifs, les consultations journées à 900 €, les fournitures d'entretien à 1 654 €, les fournitures administratives à 2 076 €, les primes d'assurance à 2 653 €, les frais de formation à 2 210 € et les honoraires pour 7 829 €.

Le poste « salaires et traitements » s'élève à 122 137 € contre 123 167 € en N-1 et les « charges sociales » à 32 077 € contre 28 516 € l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 2 493 € au 31/08/2023 contre 1 809 € au 31/08/2022.

Le report des ressources non utilisées des exercices antérieurs d'un montant de 41 667 € représente les subventions non encore utilisées au 31/08/2022 et qui ont été rapportées au résultat de l'exercice au 31/08/2023.

Les engagements à réaliser sur ressources affectées s'élèvent à 35 000 € au 31 août 2023.

On retrouve également le déficit de 38 320 € au pied du compte de résultat.

Enfin, dans l'annexe, dans les « contributions volontaires en nature », le bénévolat a été évalué à 20 577 € pour l'exercice ; il représente les heures consacrées par le Président et les membres du Conseil d'administration qui s'élèvent à 1 374.

La mise à disposition des biens et services a été valorisée pour 64 537 €. Elle se décompose de la façon suivante : mise à disposition des locaux par la mairie d'Arles valorisée à 25 132 € pour l'exercice, frais inhérents aux locaux supportés par la mairie (assurances, électricité, eau, chauffage et téléphone) valorisés pour 35 019 € et enfin, mise à disposition du photocopieur avec la maintenance pour 4 385 €.

Bien entendu, ces dernières estimations n'ont pas d'impact sur le résultat comptable et sont simplement destinées à reconnaître les mérites de chacun.

Eric MOYA